

18 HONORE – GABRIEL RIQUETI

Société civile au capital de 1 000 euros
Siège social : 10, place des Etats-Unis – 75116 Paris
815 141 585 RCS Paris
(la « Société »)

DÉCISIONS DE LA GÉRANCE DU 8 DECEMBRE 2025

Procès-verbal

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ
LE 8 DECEMBRE ,

Le soussigné :

Monsieur Philippe Ginestié

en sa qualité de gérant (le **Gérant**) de la Société 18 Honoré – Gabriel Riqueti (815 141 585 RCS Paris),
a pris les décisions ci-après (les **Décisions**) portant sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social de la Société ; Modification corrélative des statuts de la Société ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

*

PREMIÈRE RÉOLUTION

Transfert du siège social de la Société ; Modification corrélative des statuts de la Société

Conformément aux stipulations de l'article 4 des statuts de la Société, le Gérant décide de transférer le siège social de la Société, avec effet au 8 décembre 2025, du 10 place des Etats-Unis à Paris (75116) au 11 rue Galilée à Paris (75116).

En conséquence, l'article 4 des statuts de la Société est modifié, lequel est désormais ainsi rédigé :

« Article 4 – Siège

Le siège social est fixé au 11 rue Galilée – 75116 Paris »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le Gérant donne tous pouvoirs au porteur d'un original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités notamment, d'enregistrement et/ou de dépôt.

*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant.



Le Gérant
Philippe Ginestie